

Quand les perches du lac résistent aux envahisseurs

LÉMAN La perche s'adapte à la prolifération de la moule quagga, mais aussi de la «crevette tueuse», en les incluant dans son alimentation. Insuffisant toutefois pour les éradiquer. Explications.

JOCELYNE LAURENT

Les animaux sont doués d'une formidable capacité d'adaptation. C'est ce que démontrent les perches dans le Léman. Omnivores, elles se sont mises à inclure dans leur alimentation la moule quagga, mais aussi la «crevette tueuse» – ou gammare du Danube –, deux espèces exotiques envahissantes.

«Depuis deux ou trois ans environ, quand je prélève les filets, il m'arrive de découvrir dans leur estomac de la chair de ce mollusque invasif», raconte Claude-Yvon Chevalier, pêcheur à Perroy, sur la Côte vaudoise. «L'été dernier, j'ai vu une moule quagga entière – avec sa coquille – dans l'estomac de plusieurs perches», indique Jérémie Clerc, pêcheur du village voisin d'Allaman.

Les perches s'adaptent

«Ce phénomène arrive de temps en temps», abonde Johannes de Graff, lui aussi pêcheur professionnel vaudois. «Les perches s'adaptent, et quand elles ne trouvent pas autre chose pour se nourrir, plancton ou petite perche, elles mangent des moules.»

Ses collègues pêcheurs David Francioli et Lucas Schopfer ont fait le même constat. «Les perches consomment la moule quagga de manière significative. Sa présence est régulièrement observée dans les estomacs des perches», confirme Frédéric Hofmann, chef de la



Martine Jolicoeur-Clerc, Frédéric Clerc et Jérémie Clerc, pêcheurs à Allaman (VD) en train de lever les filets des perches. Ce jour-là, il n'y avait ni moules quagga ni crustacés dans leur estomac. A droite: une perche pêchée dans le Léman, avec des gammares, ces «crevettes tueuses», dans la bouche. MICHEL PERRET/ALEXANDRE FAYET



section chasse, pêche et espèces à la Direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud. «Elles peuvent également consommer le gammare du Danube.»

La DGE n'est toutefois pas en mesure de quantifier ce phénomène de préda-

tion. Dans le Léman, le gardon, la carpe, le carassin ou encore le corégone consomment occasionnellement, eux aussi, ces espèces envahissantes. La moule quagga est connue pour ses ravages sur l'écosystème et la biodiversité des lacs. Les mollusques colonisent les fonds lacustres, obstruent les prises d'eau et détériorent également le matériel des pêcheurs, notamment.

«On en trouve énormément dans nos filets, que l'on abîme souvent en les ôtant car ils s'y accrochent par grappes», confirme Jérémie Clerc. Le pêcheur conserve précieusement les moules attrapées et les ramène sur la plage, l'hiver, comme nourriture pour les canards colverts. «Ils en raffolent!» précise le trentenaire.

«L'ingestion de moules quagga est un phénomène connu, mais pas très cou-

rant», estime Alexandre Fayet, président du Syndicat intercantonal des pêcheurs professionnels du Léman. «En ce moment, les perches mangent davantage de gammares.» Ce qui pourrait avoir des conséquences positives.

Pas suffisant pour une éradication

«Nous constatons qu'il y a un grand nombre de gammares sur les frayères (ndlr: lieu de reproduction) et qu'ils peuvent manger des œufs de poisson et des petits alevins (ndlr: jeunes spécimens)», relève le pêcheur vaudois. «Des tests non officiels ont été réalisés par un pêcheur professionnel français, Michaël Dumaz, et ils ont démontré la prédation de cette crevette sur les œufs de palée, communément nommée féra», indique Frédéric Hofmann. Est-ce là une des raisons qui explique-

rait la chute des captures de feras dans le Léman? «Ce phénomène peut y contribuer, au même titre que d'autres facteurs, telle que l'augmentation de la température de l'eau, notamment. Mais il n'est pas quantifié à ce jour», répond le chef de section.

Des poissons qui s'alimentent avec des espèces nuisibles, est-ce suffisant pour lutter contre elles? «Les perches doivent être considérées comme un prédateur de la moule quagga, mais elles ne pourront pas contribuer à l'éradiquer, compte tenu de son caractère invasif et de sa colonisation étendue jusque dans les profondeurs du Léman», répond Frédéric Hoffmann. Ce dernier d'ajouter: «La prédation des crevettes tueuses ne permet pas non plus de réduire significativement (et encore moins d'éradiquer) les populations de ce crustacé.»

Effet sur la couleur?

Certains pêcheurs ont observé que les perches étaient parfois un peu jaunes ou légèrement saumonées, attribuant cette teinte à l'ingestion des moules ou à celle des gammares du Danube. «On ne peut pas l'exclure, mais il n'y a pas de preuve que cela est dû à ce phénomène», indique la Direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud.

Celle-ci d'exemplifier: «La couleur de ces poissons d'eau douce varie en fonction du milieu. Ainsi, nous avons des perches jaunes dans le lac de Joux, alors que la moule quagga n'y est pas présente.» Pas davantage que les gammares, précise Jean-Daniel Meylan, pêcheur vaudois.

Printemps toujours plus précoce

MÉTÉO Noisetiers et perce-neige n'ont pas attendu le début officiel du printemps, le 20 mars, pour fleurir.

Le printemps fait son apparition toujours plus tôt en Suisse. Cette année, les noisetiers fleurissent avec deux semaines d'avance, indique l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse). Les premiers noisetiers en Suisse ont déjà commencé à fleurir le 7 février, relève MétéoSuisse. Dans le même temps, les perce-neige égayent les jardins, l'ail des ours pousse à la lisière de la forêt et les arbres déploient leurs premières feuilles.

Le début du printemps calendaire n'a pourtant lieu que le

20 mars. Que la nature soit en avance sur le calendrier n'a rien d'exceptionnel. Au cours des dernières décennies, les dates d'arrivée du printemps annoncées par MétéoSuisse tombent toujours plus tôt dans l'année.

Ce constat se fait grâce à l'indice du printemps. Ce dernier mesure le début du printemps dans la nature en se basant sur la floraison ou la pousse des feuilles de neuf plantes. Ces observations, faites de 1991 à 2020, ont permis de tirer une moyenne. C'est par rapport à cette moyenne que Météo-

Suisse détermine ensuite si la végétation d'une année donnée est en avance ou en retard.

Jusqu'à dix jours d'avance depuis 1990

Depuis les années 1990, cet indice du printemps tombe toujours plus fréquemment avant la moyenne. Le printemps le plus précoce a été observé en 2024. Cette année-là, le printemps avait commencé avec dix jours d'avance. En 2025, le printemps avait commencé une semaine plus tôt que la moyenne.

Durant les dix dernières années, le printemps n'a été qu'une seule fois en retard, en 2021, mais seulement d'à peine un jour. Pour l'année en cours, les calculs n'ont pas en-

core été établis. Les chiffres sont attendus en mai.

Conséquences sur la nature

Une floraison précoce n'a pas seulement des effets sur les gens qui souffrent de rhume des foins et qui doivent lutter contre les pollens de plus en plus tôt. Elle a aussi des conséquences sur la nature. Les processus dans le monde animal et végétal s'imbriquent comme un mécanisme horloger. La plus petite variation produit des effets en chaîne. Les plantes fleurissent avant que les insectes qui les pollinisent apparaissent. Les oiseaux migrateurs reviennent du Sud durant une période qui n'est pas idéal pour les jeunes. **ATS**

Manifestation contre le G7 déjà mal perçue

GENÈVE La magistrate de la ville de Genève Marie Barbey-Chappuis, qui dirige le Département de la sécurité, a annoncé jeudi à Léman Bleu son opposition à la manifestation anti-G7 prévue le 14 juin prochain à Genève, en marge du sommet du G7 qui se tiendra à Evian (F) du 15 au 17 juin. Il est aussi envisagé d'installer un village anti-G7 dans le parc des Bastions. Une perspective «hautement problématique», selon la conseillère administrative. Elle y est opposée à titre personnel, «sachant ce qui s'est passé en 2003». Le centre-ville avait alors été saccagé par des casseurs lors d'une manifesta-

tion anti-G8. «Aujourd'hui toute forme de naïveté ou d'impréparation serait une faute grave», souligne l'élue du Centre.

Canton critiqué

Marie Barbey-Chappuis veut que la ville de Genève soit associée au dispositif de coordination qui est piloté par le canton. Les demandes formelles de la municipalité n'ont à ce jour pas obtenu de réponse, déplore-t-elle. Le Conseil municipal a accepté mercredi une motion du MCG demandant notamment une cartographie des lieux particulièrement exposés. **ATS**